



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-063 **Conseil municipal du 19 mai 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

Pouvoirs : Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 13 mai 2025
Date de la publication : 21 mai 2025

2025-063 URBANISME – NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE « RUE JEANNE LANVIN »

Rapporteuse : Sylvie ONILLON

Au sein de l'Espace 23, la voie menant du boulevard de l'Atlantique au boulevard de la Prairie n'est à ce jour pas dénommée. Dans le cadre de sa rétrocession au domaine public communautaire, il est proposé de dénommer cet axe « rue Jeanne Lanvin ».

Madame Jeanne Lanvin était la créatrice de l'atelier de couture Lanvin. Cet axe dessert de nombreux magasins d'habillement.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'accord de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis en date du 24 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Après avis de la commission urbanisme, nature en ville et affaires foncières en date du 21 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE la dénomination suivante pour la voie située entre le boulevard de l'Atlantique et le boulevard de la Prairie, conformément à la cartographie jointe en annexe : rue Jeanne Lanvin.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Arnaud BOUYER

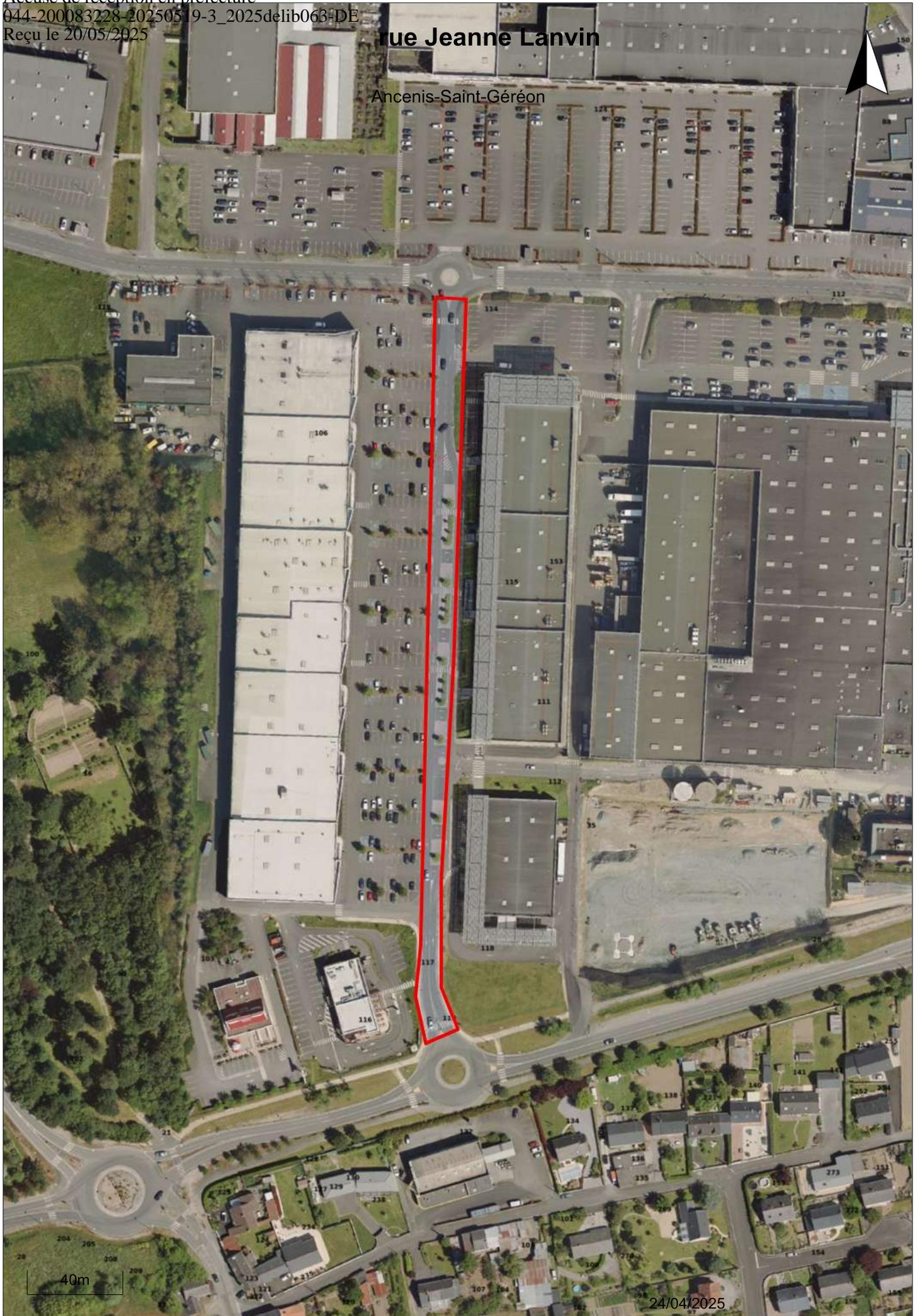
Séverine LENOBLE

Nabil ZEROUAL



rue Jeanne Lanvin

Ancenis-Saint-Géréon



40m

24/04/2025